

Communiqué de presse du 17 février 2021

17 février 2021 : la fin de la trêve dans l'accès aux soins

Les associations membres de l'Observatoire du droit à la santé des étrangers dénoncent le durcissement des conditions d'accès à la santé opposées aux ressortissants étrangers résidant en France et, demandent la suppression des nouvelles conditions d'accès à l'Aide Médicale d'Etat dont la mise en œuvre avait été reportée au 17 février 2021 en raison de l'épidémie Covid-19.

Au cœur de la crise sanitaire et alors même que l'état d'urgence a été prolongé jusqu'au 1er juin 2021, nos associations dénoncent l'entrée en vigueur de mesures qui restreignent l'accès à l'Aide Médicale d'Etat et participent à la stigmatisation des personnes migrantes.

Pragmatiques, nos associations rappellent que l'Aide Médicale d'Etat est un instrument de santé publique qui permet aux personnes étrangères résidant en France de pouvoir se soigner dignement sans attendre une dégradation de leur état de santé. Elle permet en outre d'éviter un surcoût pour la collectivité généré par des soins tardifs. Le budget annuel de l'Aide Médicale d'Etat ne représente que 1% des dépenses de santé et est parfaitement maîtrisé comme le soulignent conjointement les Inspections générales des Finances et des Affaires sociales.

Les mesures de restrictions de l'AME validées par Agnès Buzyn et mises en œuvre par Olivier Véran sont un non-sens sanitaire et économique. A compter du 17 février, les personnes souhaitant déposer une demande d'AME devront obligatoirement se rendre aux guichets des caisses pour enregistrer leur demande dans un objectif affiché par le gouvernement de lutte contre la fraude. Cette mesure anachronique vient s'appliquer au moment où les services publics tendent à se dématérialiser et où les moyens consacrés à l'accueil du public diminuent. Cette logique de suspicion des étrangers est contreproductive : en créant des obstacles supplémentaires à l'accès aux soins d'un public déjà fragilisé, ce sont à terme la santé publique et les services hospitaliers qui seront perdants.

La crise engendrée par la pandémie de Covid-19, qui révèle encore davantage les inégalités sociales de santé, doit inciter le gouvernement à adopter une politique de santé publique adaptée aux besoins de l'ensemble des personnes résidentes en France. La santé est notre bien le plus précieux et le droit à la santé doit être garanti pour l'ensemble de la population.

Nos organisations appellent le gouvernement à mettre fin aux atteintes successives portées à l'Aide Médicale d'Etat depuis 2019. Elles ne peuvent se résoudre à accepter que le droit à la santé d'une partie de la population résidant en France soit remis en cause, et plaident pour l'alignement du parcours de soins des bénéficiaires de l'AME sur celui des assurés sociaux.

Contacts presse :

Fanny Mantaux, Médecins du Monde, 06 09 17 35 59, fanny.mantaux@medecinsdumonde.net

Didier Maille, Comede, 06 51 33 65 93, didier.maille@comede.org

L'ODSE est constitué des organisations suivantes :

ACT UP Paris, ACT UP Sud-Ouest, AFVS (Association des familles victimes du saturnisme), AIDES, ARCAT, LA CASE DE SANTE (Centre de santé communautaire - Toulouse), CATRED (Collectif des accidentés du travail, handicapés et retraités pour l'égalité des droits), CENTRE PRIMO LEVI, CIMADE, COMEDE (Comité pour la santé des exilés), CoMeGAS, CRETEIL-SOLIDARITE, DOM'ASILE (Domiciliation et accompagnement des demandeurs d'asile), DROITS D'URGENCE, FTCR (Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives), GISTI (Groupe d'information et de soutien des immigrés), LIGUE DES DROITS DE L'HOMME, MEDECINS DU MONDE, MEDECINS SANS FRONTIERES, MIGRATIONS SANTE ALSACE, MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL, MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), RESEAU LOUIS GUILLOUX, SIDA INFO SERVICE, SOLIDARITE SIDA, SOS HEPATITES.